



L'an deux mille vingt-deux le 24 du mois de novembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin Sur Seille après convocation légale du 16 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc -M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe Mme CHERY Chantal – M. VIAUD Isabelle – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès- M. MORESE Yannick M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas M.REGNIERE Patrice – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas- M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. MATHEY Dominique à Mme BONNEAU Sophie – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BAUDOUIIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. WARION Jacques à M. HOLZER Alain – M. JOLY Philippe à Mme LORETTE Delphine – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. GAY Gérard à M. LE GUERNIGOU Nicolas -

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : M. CERUTTI Alain

L'assemblée dénombreait **48 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents :40

Pouvoirs : 8

Excusés : 1

Votants : 48

Date d'affichage : 30 novembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : **48**

Contre :

Absentions :

FINANCES

08/11/2022

**APPROBATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES
AUX COMMUNES DE LA CCSGC POUR L'ANNEE 2022**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances et président de la CLECT rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires,

Vu le rapport quinquennal de la CLECT adopté par ses membres, le 14 juin 2022,

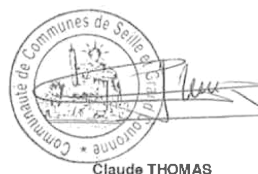
Vu la présentation du rapport quinquennal en conseil communautaire en date du 07 juillet 2022,

Vu le rapport quinquennal de la CLECT approuvé par les communes membres de la communauté à la majorité qualifiée,

Il propose donc de notifier aux 42 communes membres le montant définitif de leur attribution de compensation 2022 (cf tableau ci-dessous)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Arrête** les montants définitifs des attributions de compensation au titre de l'année 2022 tels que présentés ci-dessous
- **Autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération



CLAUDE THOMAS
2022.12.01 11:26:45 +0100
Ref:20221130_102152_1-1-O
Signature numérique
le Président

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 31 DECEMBRE 2022

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 31/12/2022
ABAUCOURT	21 187,62 €
AGINCOURT	36 935,92 €
AMANCE	22 325,96 €
ARMAUCOURT	12 576,29 €
ARRAYE ET HAN	18 540,73 €
BELLEAU	49 551,25 €
BEY SUR SEILLE	11 440,50 €
BOUXIERES AUX CHENES	- 2 813,39 €
BRATTE	3 376,87 €
BRIN SUR SEILLE	55 316,49 €
BUISSONCOURT	30 159,63 €
CERVILLE	356 348,38 €
CHAMPENOUX	31 184,63 €
CHENICOURT	13 872,55 €
CLEMERY	31 379,59 €
DOMMARTIN S/S AMANCE	32 447,42 €
EPLY	13 336,29 €
ERBEVILLER SUR AMEZULE	12 865,18 €
EULMONT	36 882,28 €
GELLENONCOURT	14 187,08 €
HARAUCCOURT	13 462,05 €
JEANDELAINCOURT	175 196,10 €
LAITRE SOUS AMANCE	42 002,18 €
LANEUVELOTTÉ	228 362,41 €
LANFROICOURT	7 338,20 €
LENONCOURT	67 108,54 €
LETRICOURT	16 053,27 €
LEYR	72 156,44 €
MAILLY SUR SEILLE	8 644,18 €
MAZERULLES	27 159,36 €
MOIVRONS	55 016,05 €
MONCEL SUR SEILLE	22 457,34 €
NOMENY	173 458,47 €
PHLIN	2 590,15 €
RAUCOURT	17 813,16 €
REMEREVILLE	19 716,82 €
ROUVES	4 516,05 €
SIVRY	13 960,98 €
SORNEVILLE	21 469,04 €
THEZEY SAINT MARTIN	9 110,22 €
VELAINE SOUS AMANCE	28 269,54 €
VILLERS LES MOIVRONS	14 375,85 €
	1 841 337,66 €